

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2025

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
25/02/2025

En exercice	Présents	Votants
14	10	13

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2025-15 Participation
coopérative scolaire pour le
transport scolaire

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre du mois de mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, RENOU Christelle,

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, MARCO Benjamin,

Absentes excusées : Mme MOTTIER Catherine qui a donné pouvoir à Mme RENOU Christelle,

M. LELEU Eric, qui a donné pouvoir à Mme LANDRÉ Béatrice,

Mme GUILLOU Sylvie qui a donné pouvoir à Mme JOLY-LAVRIEUX Martine,

Absent non excusé : TYTGAT Loïc

Mme LANDRÉ Béatrice est désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire informe que tous les ans une subvention de 2 500 euros est versée à la coopérative scolaire pour participer aux frais de transports afférents aux différentes activités extérieures à l'école depuis que la commune ne dispose plus d'un bus.

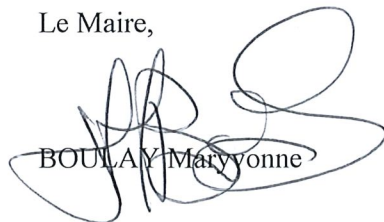
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme le Maire propose de verser à la coopérative scolaire la subvention de 2 500 € pour payer les frais de transports de l'école afférents aux différentes activités,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'attribuer une subvention pour le transport des élèves d'un montant de 2 500 euros et autorisent Mme le Maire à effectuer les démarches pour son versement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,


BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance

LANDRÉ Béatrice


Envoyé en préfecture le :
07 MARS 2025

Déposé en ligne le
07 MARS 2025